

Organisation économique ou déclin de l'Europe

Autor(en): **Kreyssig, G.-H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **38 (1946)**

Heft 4

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-384461>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

38^{me} année

Avril 1946

N° 4

Organisation économique ou déclin de l'Europe

Par le Dr G.-H. Kreyssig

En guise d'introduction

L'auteur de cet article a exercé pendant des années les fonctions d'expert économique de la Fédération syndicale internationale. A ce titre, il a eu une large part à l'élaboration des thèses relatives à l'économie dirigée acceptées à l'unanimité en 1933 par le congrès de Bruxelles. Bien avant que les nationaux-socialistes eussent élaboré leur système impérialiste des « grands espaces économiques », nous nous étions prononcés, au secrétariat de la F. S. I., pour une économie européenne harmonieusement intégrée dans l'économie mondiale — mais dans un monde démocratique. Ce n'est pas parce que l'impérialisme allemand a appliqué — en les faussant — ces conceptions à d'autres fins qu'elles ont cessé d'être justes; elles sont au contraire plus actuelles que jamais. En dehors de l'Europe, elles ont passé du domaine de la théorie à celui de la pratique. Notre continent doit en tirer les leçons qui s'imposent et agir. Si les Européens, qu'unissent de nouveau des conceptions politiques semblables, ne parviennent pas à en tirer à temps les conséquences économiques, s'ils sont incapables, dans le cadre de la démocratie enfin reconquise, de s'entendre sur des buts économiques communs, c'en sera fait de l'Europe en tant que continent autonome, c'en sera fait de sa mission démocratique, laquelle ne peut être remplie que si l'on dispose préalablement des bases économiques nécessaires. Au cours des dernières années — et en pesant soigneusement le pour et le contre — nous n'avons cessé de défendre ce point de vue dans la « Revue syndicale ». Nous prions le lecteur de se reporter à nos divers articles: « Economie européenne à grands espaces » (janvier 1941); « Et après la guerre? » (juin-juillet 1942); « Bilan 1942 » (janvier 1943); « Les bases légales de la création de possibilités de travail » (juillet-

août 1943); «*L'Europe entre l'enclume et le marteau*» (janvier 1944); «*A travers le labyrinthe des plans monétaires*» (mai-juin 1944); «*L'agriculture après la guerre*» (août 1944); «*Les principes de Dumbarton Oaks assureront-ils la sécurité collective?*» (janvier 1945).

Depuis la fin de la guerre, les perspectives qui s'ouvrent à l'Europe ne se sont pas améliorées, bien au contraire. Nous ne savons plus aujourd'hui si nous pouvons encore considérer comme faisant partie du continent de vastes régions sans lesquelles une politique économique européenne est inconcevable. L'«*Economist*», la grande revue britannique, rappelait dernièrement que les travailleurs allemands figurent parmi les plus disciplinés et les plus habiles du monde et que si l'Europe et le monde cessaient de bénéficier de leur capacité de production et de leur pouvoir d'achat, la perte serait énorme. Malgré cela, le plan économique allié est en train de réduire considérablement la capacité de production de l'Allemagne. Simultanément, d'autres pays européens sont attirés par des pôles économiques situés hors d'Europe ou rattachés à leur zone d'attraction.

On craint qu'un nouvel appel à la raison et au sentiment de la solidarité européenne ne vienne trop tard. Si malgré tout nous lançons cet appel — notamment en publiant l'article ci-après — c'est précisément parce que la manière dont les Etats-Unis viennent d'entreprendre la lutte pour combattre la famine en Europe administre une fois de plus la preuve que, sans action conjuguée, il est impossible de résoudre les problèmes européens; il apparaît aussi — nous pensons aux grandes grèves américaines — que l'on ne peut réaliser durablement le plein emploi, tant sur le plan national qu'international, sans une collaboration internationale et, pour ce qui a trait à l'Europe, sans une coopération continentale.

L'article qui suit repose sur des bases solides; c'est ce que montrent la réalité économique internationale et avant tout l'activité des trusts et des cartels internationaux — lesquels doivent être combattus en raison de leur nature capitaliste, mais non pas parce que leur activité s'étend sur de grands espaces. Les esprits non prévenus qui distinguent entre la forme capitaliste et les principes d'économie dirigée ne tiendront certainement pas pour hypothétiques le clearing européen des marchandises et la corporation commerciale européenne — dont l'activité doit porter pour commencer sur les produits de base — suggérés par l'auteur. Ces propositions sont d'ailleurs conformes aux thèses relatives à l'économie dirigée établies par la F. S. I.: «*La classe ouvrière considère que les cartels, les syndicats et les autres organisations similaires engendrées par le capitalisme contiennent des éléments utilisables de dirigisme économique, à la condition que le principe de la concurrence qui est à la base de ces organismes, soit éliminé, que la puissance des classes possédantes soit brisée et que ces formes d'or-*

ganisation soient mises, après élimination du mobile du profit, au service d'une économie conçue en vue de la satisfaction des besoins. »

Quant aux lecteurs qui estimeront que cet article est trop schématique et que ses tendances « dirigistes » sont excessives, nous les prions de le considérer comme une contribution à l'étude de problèmes qu'il faudra résoudre un jour ou l'autre si nous voulons sauver l'Europe. Quoi qu'il en soit, cet article intéressera tous ceux qui aspirent d'une manière ou de l'autre à instaurer des Etats-Unis d'Europe reposant sur l'autonomie politique et culturelle de leurs membres et sur une économie coordonnée. R.

*

L'impulsion que la guerre a donnée à la technique, l'amélioration des méthodes de production (aux Etats-Unis avant tout), les progrès rapides de l'industrialisation au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande, dans divers pays de l'Amérique du Sud, aux Indes et en Chine, ces changements rapides risquent d'entraîner pour l'Europe des conséquences bien plus défavorables que l'évolution enregistrée entre les deux guerres, et cela pour deux raisons très différentes. Tout d'abord, sur les marchés mondiaux, la concurrence sera beaucoup plus vive que cela n'a été le cas après 1918. Une fois encore, l'Europe a perdu durablement une partie de ses débouchés. Mais, cette fois, cette perte est beaucoup plus considérable qu'à l'issue du premier conflit mondial. De surcroît, de manière générale, notre continent est dans une situation nettement plus défavorable qu'alors; en effet, sa production industrielle et agricole est désorganisée dans une mesure infiniment plus forte.

L'Europe dans son ensemble est placée devant deux tâches immenses: elle doit non seulement réorganiser de fond en comble son industrie et son agriculture, mais aussi, la guerre ayant profondément modifié la structure de l'économie mondiale, résoudre le problème de la réintégration de la production européenne dans un système nouveau, à l'échelle mondiale, de division internationale du travail.

Il n'est pas besoin de rappeler longuement que ce n'est pas seulement l'avenir de l'un ou l'autre des Etats européens qui est lié à la solution de ces deux problèmes essentiels, mais le destin de l'Europe tout entière. Plus on s'en convaincra rapidement et plus vite on pourra utiliser rationnellement les énergies.

Si les Européens ne prennent pas conscience à temps du danger qui menace à plus ou moins longue échéance leur continent, s'ils ne se rendent pas compte à temps qu'il s'agit moins de reconstruire un pays donné que l'Europe dans son ensemble, on peut craindre que le standard de vie ne soit ramené à un niveau inférieur à celui que l'on a enregistré entre les deux guerres.

La tâche qui consiste à reconstruire l'économie européenne et à la réintégrer dans un système mondial de division du travail est si considérable qu'elle ne peut être exécutée que collectivement, c'est-à-dire par une coopération de tous les pays, par la coordination de toutes leurs ressources.

Après une période relativement courte pendant laquelle elle pourra recourir à l'aide économique et financière d'autres continents, l'Europe, si elle veut conserver son unité économique et culturelle, devra travailler elle-même à son propre relèvement et mobiliser à cet effet toutes ses ressources. Plus l'Europe surmontera rapidement les destructions et le désordre de la guerre et mieux elle contribuera au rétablissement de l'équilibre mondial.

Mais comment procéder? Quelles sont les possibilités qui s'ouvrent? Une analyse exacte de la situation d'avant-guerre facilitera notre réponse à ces questions.

Nous laisserons tout d'abord de côté la question de la reconstruction des divers pays. Elle se pose de manière différente selon la grandeur, la structure économique et politique. Mais il n'en reste pas moins vrai que, si l'on considère les choses par rapport à l'économie mondiale, l'Europe, si elle veut subsister, doit coordonner plus efficacement, plus rigoureusement ses efforts qu'elle ne l'a fait pendant l'entre-deux-guerres.

Malgré la nécessité de maintenir la libre circulation des hommes et des biens à l'intérieur de chaque Etat, chacun d'eux n'en devra pas moins, dans l'intérêt de l'Europe, se soumettre à certaines obligations générales, de sorte que l'on peut se demander si les pays européens ne feraient pas mieux de régler d'emblée en commun certaines questions économiques.

Les échanges de marchandises à l'intérieur de l'Europe et le commerce extérieur européen constituent certainement les deux domaines qui appellent en tout premier lieu une organisation commune. Les statistiques montrent que les échanges entre les pays européens l'emportent sur les transactions entre le continent et les pays d'outre-mer.

Pour chacun des pays européens, en raison de l'évolution de l'économie mondiale, le rôle joué par les échanges avec les autres Etats du continent est appelé à s'accroître encore par rapport à l'avant-guerre, tandis que la participation de l'Europe au commerce mondial proprement dit subira une nouvelle diminution.

Il importe donc d'étudier attentivement le mécanisme des échanges européens et de rechercher les formes d'organisation propres à intensifier les échanges à l'intérieur du continent et entre ce dernier et les pays d'outre-mer, propres aussi à permettre à l'Europe d'affronter la concurrence mondiale comme une unité économique.

La position de l'Europe dans le commerce mondial

Mieux que des commentaires, quelques chiffres montrent la tendance générale du commerce extérieur européen entre les deux guerres: De 1925 à 1935, il a diminué de plus de la moitié. En 1938, la dernière année « normale », il était encore nettement inférieur au 50% du volume de 1932.

Commerce extérieur européen (sans l'U. R. S. S.)

(En milliards de dollars-or.)

Tous ces chiffres sont extraits des statistiques de la S. d. N.)

	1925	1928	1935	1937	1938
Importations globales .	30,90	32,38	11,67	15,20	13,63
Exportations globales .	23,96	25,70	9,09	11,62	10,44

Echanges intérieurs européens

En pour-cent des importations globales . .	52%	54%	54%	51%	52%
En pour-cent des exportations globales . .	65%	64%	64%	63%	64%

On constate que, pendant cette période, le rapport entre le commerce extérieur global et les échanges entre pays européens ne s'est pas modifié; en d'autres termes, les transactions à l'intérieur du continent ont diminué dans la même proportion que le commerce extérieur global.

Pour ce qui a trait à la valeur, le rapport entre les échanges intérieurs (A) et les échanges avec le reste du monde (B) s'établit comme suit (en milliards de dollars-or):

	Importations		Exportations	
	A	B	A	B
1925	15,98	14,92	15,48	8,48
1928	17,40	14,98	16,53	9,17
1935	6,25	5,42	5,84	3,25
1937	7,73	7,47	7,32	4,30
1938	7,03	6,60	6,67	3,77

En 1935* les *importations* comportaient:

- 28% de denrées alimentaires et de fourrages;
- 45% de matières premières et de produits mi-finis;
- 27% de produits fabriqués.

Les *exportations* se composaient de:

- 18% de denrées alimentaires et de fourrages;
- 25% de matières premières et de produits mi-finis;
- 57% de produits fabriqués.

* Pour 1935, la S. d. N. a consacré une statistique particulièrement détaillée au commerce européen.

Dans son ensemble, le commerce extérieur de l'Europe totalisait 50 % environ du commerce mondial.

La statistique des importations indique que les pays européens contribuaient à leur approvisionnement réciproque dans une même mesure que les autres continents. En moyenne, le volume des marchandises en provenance d'autres continents était inférieur aux quantités échangées entre les pays européens.

Quant à la statistique des exportations, elle montre que la capacité d'absorption des marchés européens était double de celle du marché mondial; en d'autres termes, sur trois unités d'exportation, une seulement était dirigée vers les pays d'outre-mer.

L'Europe achetait davantage aux pays d'outre-mer qu'elle ne leur fournissait. La balance commerciale de l'Europe était en permanence déficitaire.

Une question se pose aujourd'hui à notre continent: Peut-il continuer d'importer plus qu'il n'exporte? Est-il en mesure de compenser le déficit de la balance commerciale par des services, par le rendement des intérêts des capitaux, par les remboursements des crédits accordés autrefois aux pays extra-européens? **

Même si tel était le cas et si l'Europe pouvait se permettre pendant quelque temps encore d'acheter plus qu'elle ne vend, elle n'en serait pas moins obligée, à la longue, d'équilibrer ses importations et ses exportations. L'Europe peut continuer quelque temps, comme elle l'a fait entre les deux guerres (mais à la condition de disposer d'avoirs à l'étranger, d'équilibrer sa balance commerciale par des services ou de contracter des emprunts dans les pays d'outre-mer), à importer plus qu'elle n'exporte. Mais, tôt ou tard, lorsqu'il aura payé ses dettes — par des excédents d'exportation notamment — notre continent devra se résoudre à équilibrer sa balance commerciale.

Mais on pourrait envisager pendant une assez longue période une balance commerciale déficitaire si cela permettait d'accélérer la reconstruction et de rembourser systématiquement les emprunts contractés. Mais, en fin de compte, les crédits et les emprunts ne peuvent être remboursés que par des contre-prestations équivalentes. En d'autres termes, le pays créancier doit être prêt à accepter en remboursement des marchandises et des services du pays débiteur. Le pays créancier doit soit accepter une balance commerciale déficitaire, soit renoncer au remboursement de ses crédits.

Cette loi économique universelle — inéluctable aussi bien en régime capitaliste que dans une économie socialiste — n'a été que trop méconnue entre les deux guerres. L'effondrement du système international de crédit n'est pas dû au refus de payer des débiteurs, mais bien au refus des créanciers d'accepter le remboursement de

** Fait important, la Grande-Bretagne a cessé depuis la guerre d'être une nation créancière.

leurs avances sous la forme de marchandises et de services, la seule possibilité de remboursement dont disposaient les débiteurs.

Si chaque pays — en méconnaissant absolument les conséquences que doit nécessairement entraîner une politique aussi irrationnelle — tente d'exporter davantage qu'il n'importe et si des pays créanciers par excellence (les Etats-Unis par exemple) tentent de renverser la vapeur et d'exporter plus qu'ils n'importent, c'est proprement la fin de toute division internationale du travail. L'équilibre économique est rompu à partir du moment où les pays créanciers empêchent (par des droits de douane, des contingentements ou d'autres restrictions) les pays débiteurs de s'acquitter de leurs obligations. Une telle politique rend impossible tout remboursement des crédits.

Les dures expériences de l'entre-deux-guerres ont largement contribué à imposer ces évidentes vérités. Néanmoins, il ne semble pas que les leçons aient été suffisantes et l'on n'a aucune assurance que les erreurs d'hier ne seront pas répétées. Quoi qu'il en soit, il ne paraît pas que les hommes d'Etat et leurs conseillers économiques soient prêts à tirer les conséquences des fautes commises au cours des vingt dernières années.

En effet, chacun ne semble avoir pour unique souci que d'accroître les exportations, ce qui ne peut que provoquer une catastrophe économique plus grave encore que celle que nous avons vécue entre les deux guerres et accroître les dangers de conflit. Tout se passe comme si l'on n'avait pas encore reconnu de manière suffisamment claire que c'est moins le problème des exportations qu'il s'agit de résoudre que celui de l'équilibre des balances commerciales.

Pour ne pas créer de malentendus sur le but à atteindre, refusons d'emblée l'argument selon lequel l'équilibre de la balance commerciale est un état stationnaire. Il ne saurait en être question. En revanche, nous devons poser en principe qu'aucun pays ne peut plus se permettre d'accroître ses exportations au détriment des autres s'il n'est pas disposé à augmenter proportionnellement ses importations. Il importe peu que cet équilibre soit réalisé immédiatement ou « cycliquement ». Il ne s'agit donc pas d'amplifier unilatéralement les exportations, mais bien d'intensifier les échanges réciproques, d'augmenter le volume global du commerce extérieur, tant des exportations que des importations. Tel est donc le problème que chaque pays et tous les participants à l'économie mondiale doivent résoudre par un perfectionnement de la division internationale du travail.

Si l'on méconnaît une fois de plus les données de ce problème et si l'on néglige de le résoudre, ni les déclarations de principe ni les bonnes intentions n'empêcheront le retour d'une catastrophe économique analogue à celle que nous avons subie dans l'entre-deux-guerres.

Mais pour que cette solution soit possible, quelles conditions faut-il remplir au préalable? Le moyen le plus efficace d'empêcher ces fluctuations ne consiste-t-il pas à en éliminer les causes? Est-ce économiquement et techniquement possible? Nous allons tout d'abord étudier le problème pour l'Europe.

Les échanges entre les pays européens

Si nous abordons pour commencer le problème sous son aspect européen, ce n'est pas seulement parce que c'est notre continent qui est appelé à se ressentir le plus vivement du déplacement des forces économiques, mais aussi parce que la solution engloberait du même coup la moitié du commerce mondial. De surcroît, une telle solution est indispensable parce qu'il faut absolument coordonner mieux les échanges entre les pays industriels et agraires, de manière à assurer le développement économique des États encore arriérés. Nous devons mettre de l'ordre dans notre patrie européenne avant d'aborder les tâches relevant de l'économie mondiale. Ce n'est pas par de beaux discours ou par des déclarations platoniques que l'on résoudra le problème. Il faut partir des faits, des faits européens.

Avant la guerre, l'Europe (qui totalisait alors, sur une superficie équivalente au 4% de celle de la planète, 19% de la population mondiale et 51% du commerce mondial) comptait 10 États industriels et 18 États agraires.

Les dix pays où la production industrielle l'emportait sur la production agricole sont la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la France, la Belgique et le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Italie, la Suède, la Tchécoslovaquie, la Suisse et l'Autriche.

Les dix-huit pays agraires sont le Danemark, l'Espagne, la Norvège, la Pologne, l'Irlande, la Hongrie, la Finlande, la Roumanie, la Yougoslavie, la Grèce, le Portugal, la Turquie, la Bulgarie, la Lettonie, la Lituanie, l'Esthonie, l'Islande et l'Albanie.

Le secteur industriel est fortement dépendant du reste du monde pour son approvisionnement en matières premières; en effet, le secteur agricole est lui-même importateur de matières premières et ses excédents de denrées alimentaires ne couvrent que le quart à peine des besoins du secteur industriel. En conséquence, la plus grande partie des échanges à l'intérieur de l'Europe avaient lieu dans les limites du secteur industriel. Les pays de ce secteur échangeaient entre eux 34% de toutes les importations; 15% des importations provenaient du secteur agricole et le reste, 51%, des autres continents.

Le secteur agricole, qui totalisait 17% seulement des importations et 19% des exportations, est plus fortement dépendant du secteur industriel que le second ne l'est du premier. Les deux tiers

des importations des pays agraires provenaient du secteur industriel, lequel absorbait les trois quarts de leurs exportations.

Cette confrontation entre les deux secteurs indique que la proportion de 15 % des importations globales du secteur industriel couvertes par le secteur agricole équivaut au 75 % des exportations globales de ce dernier. On peut donc se demander si le secteur industriel ne serait pas facilement en mesure d'absorber intégralement l'excédent de production du secteur agricole. Si ce but pouvait être atteint, les pays agricoles offriraient aussi des débouchés plus considérables à la production des pays industriels.

Si notre supposition est exacte et si vraiment les conditions économiques d'après-guerre sont plus défavorables pour l'Europe qu'avant 1939, on peut se demander s'il ne conviendrait pas d'accroître le pouvoir d'achat moyen de l'Europe et d'intensifier les échanges par rapport à l'avant-guerre.

Mais, pour répondre à ces questions, on ne peut se contenter de prendre ses désirs pour des réalités. Il faut partir des faits. Nous allons donc nous efforcer de déterminer pour les principaux produits, d'une part, les possibilités européennes d'exportation et, de l'autre, les importations auxquelles notre continent ne peut renoncer. Cette étude a pour objet d'apprécier les conditions nécessaires au fonctionnement d'un clearing européen des marchandises, en ce sens que ne figureront plus sous « importations » et « exportations » européennes que celles qui sont absolument inévitables, après déduction des échanges intérieurs du volume du commerce extérieur.

Nous baserons nos investigations sur les statistiques de 1935.

Les échanges à l'intérieur de l'Europe

En 1935, parmi les principaux produits de base et les principales matières premières, l'Europe, considérée dans son ensemble, n'accusait de « véritables » surplus d'exportation — on entend par là la différence entre les importations et les exportations de l'Europe tout entière — que pour le bétail, les pommes de terre, le sucre raffiné, l'huile d'olive, les filés de rayonne, la cellulose, le charbon, le coke, la bauxite, les barres de fer et d'acier, le sulfate d'ammoniaque, les superphosphates et les potasses.

Pour toutes les autres marchandises, l'Europe, dans son ensemble, consommait plus qu'elle ne produisait et devait donc se procurer la différence dans les autres continents.

Si l'on considère — du point de vue de la politique des exportations — que les colonies des pays européens (sans l'Empire britannique) appartiennent à l'Europe, autrement dit si l'on déduit des surplus d'exportation les marchandises livrées aux dites colo-

nies, les quantités devant être écoulées sur les marchés extra-européens sont de beaucoup inférieures.

Evidemment, ces quelques considérations ne donnent qu'une image grossière de la situation. Mais elles suffisent cependant à montrer que l'Europe, en tant que continent exportateur, ne joue qu'un rôle relativement insignifiant en ce qui concerne les produits de base et les matières premières.

Si l'on établit une comparaison avec la consommation européenne (dans laquelle il convient d'englober la consommation dans les colonies et dans les territoires sous mandat), on constate qu'une élévation infime du standard de vie européen — autrement dit du pouvoir d'achat — suffirait pour absorber, du moins en grande partie, les surplus d'exportation enregistrés en 1935 et, partant, pour les faire disparaître. Cela vaut en particulier pour le bétail, les pommes de terre et le sucre. D'autre part, une industrialisation plus poussée des régions européennes encore essentiellement agricoles contribuerait automatiquement à réduire les surplus d'exportation pour d'autres matières premières, voire à les faire entièrement disparaître (pour la bauxite, par exemple). De même, une exploitation plus intensive du sol européen conduirait ipso facto à un accroissement de la consommation de phosphates et de potasses. Il resterait alors, comme principaux produits d'exportation, la cellulose, le sulfate d'ammoniaque, les potasses (ce qui constituerait un problème avant tout pour l'Allemagne et la Suède) et les superphosphates (ce qui intéresse plus particulièrement les Pays-Bas). Quant à l'exportation de charbon, elle a bien des chances d'être profondément influencée par un nouveau développement de l'industrie européenne, tant il est vrai qu'une industrialisation accrue de certaines régions se traduirait par un accroissement de la consommation et, par conséquent, par une réduction des envois à l'étranger (en Pologne, par exemple). Une évolution analogue pourrait se produire en ce qui concerne l'exportation de fonte et d'acier.

En 1935, l'Europe considérée dans son ensemble n'a exporté que 17% de ses excédents de production vers des régions n'ayant aucune attache politique avec elle (c'est-à-dire à l'exclusion des colonies et des territoires sous mandat). Or cette proportion de 17%, réservée au marché mondial au sens le plus étroit du terme, risque fort de diminuer encore pour peu que la consommation européenne augmente. L'Europe, y compris ses colonies, consommait dans une large mesure, avant la guerre déjà, sa propre production puisque environ 25% seulement de ses importations provenaient de régions n'ayant aucun lien politique avec des États européens.

Et si l'on examine de plus près les importations de l'Europe, on en tire d'intéressantes conclusions, encore qu'il faille tenir compte de la place à part qu'occupe la Grande-Bretagne, faute de quoi ces conclusions risqueraient d'être erronées. C'est pourquoi

nous allons comparer les surplus d'importation de l'Europe — toujours pour les principaux produits de base et les principales matières premières — avec les quantités importées par la Grande-Bretagne, ce qui nous permettra de déterminer quelle est, sur les importations globales de ce dernier pays, la proportion qui provient non point de sources européennes, mais de régions situées en dehors de notre continent.

En d'autres termes, nous entendons montrer dans quelle mesure le commerce extérieur de la Grande-Bretagne est orienté vers les régions non européennes et quelles sont les conséquences, pour la balance commerciale de l'Europe tout entière, de la position spéciale de la Grande-Bretagne.

*Les importations dans la balance européenne du commerce extérieur
La position spéciale de la Grande-Bretagne*

Lorsqu'on examine séparément les principales marchandises que l'Europe considérée dans son ensemble se procurait, avant la guerre, sur le marché mondial, on constate que notre continent, sans la Grande-Bretagne, n'aurait nullement besoin d'importer de la viande de porc, du beurre, du fromage, de la farine de froment et du zinc. Pour ce qui a trait aux autres viandes, les importations sont absorbées à raison de 95% par la Grande-Bretagne. Pour les autres marchandises, les proportions, exprimées en pour-cent, des importations de la Grande-Bretagne par rapport à celles de l'Europe tout entière s'établissent comme il suit:

Marchandise	Grande-Bretagne	Marchandise	Grande-Bretagne
Œufs	environ 65%	Avoine	environ 25%
Orge	environ 50%	Agrumes	environ 65%
Maïs	presque 50%	Graines	
Sucre brut . .	environ 80%	oléagineuses .	plus de 35%
Laine	plus de 45%	Lin	environ 35%
Chanvre . . .	environ 50%	Coton	environ 35%
Caoutchouc . .	plus de 50%	Bois	environ 60%
Pétrole brut .	plus de 20%	Pétrole	
Huile à gaz et		lampant . . .	environ 60%
de chauffage	presque 60%	Minerai de fer	environ 70%
Cuivre	environ 40%	Plomb	environ 75%
Minerai d'étain	environ 60%	Soufre	environ 55%
Froment . . .	presque 60%		

Maintenant que la guerre est terminée, la structure des importations accusera probablement, du moins en ce qui concerne les denrées alimentaires, des modifications très sensibles pour l'Europe prise dans son ensemble et surtout pour la Grande-Bretagne.

Indépendamment du fait qu'il est possible, en consommant davantage de légumes, de réduire la consommation de viande d'avant-guerre, il est certain que les profondes transformations que

l'agriculture anglaise a subies pendant la guerre, de même que la situation financière actuellement assez précaire de la Grande-Bretagne, obligeront ce pays, pendant des années encore, à couvrir par ses propres moyens, dans une plus large mesure qu'au paravant, ses besoins en denrées alimentaires. Les importations britanniques de vivres sont donc appelées à diminuer ou à être fortement réduites (ce qui est déjà le cas aujourd'hui).

Cependant, même si l'on fait entièrement abstraction de la position spéciale de la Grande-Bretagne, il paraît possible, en intensifiant les cultures et en développant les industries de transformation, de réduire considérablement les importations européennes d'œufs, d'orge, de maïs, de chanvre, de graines oléagineuses et de lin, cela par une production accrue, et même de les rendre entièrement inutiles. En ce qui concerne plusieurs matières premières industrielles, l'économie européenne est à tel point susceptible de développement qu'elle a la possibilité de couvrir une plus large part des besoins de notre continent.

On voit donc que des perspectives tout à fait favorables s'ouvrent à l'économie européenne, pour peu qu'elle soit dirigée selon des principes rationnels, et non plus soumise arbitrairement aux exigences des souverainetés nationales. Et ces perspectives seront d'autant plus favorables si la Grande-Bretagne maintient sa politique économique orientée vers les régions extra-européennes et si elle continue, à l'avenir également, à collaborer étroitement, sur le plan économique, avec son empire.

Le clearing de marchandises en tant qu'instrument de dirigisme

Les intenses échanges de marchandises auxquels procédaient entre eux les pays européens, avant la guerre déjà, étaient le résultat d'une collaboration économique qui ne s'inspirait d'aucun plan d'ensemble. Depuis la première guerre mondiale, l'Europe est apparue, économiquement parlant, comme un bloc relativement homogène, et cela bien qu'elle offrît l'image, en raison des frontières politiques et économiques de vingt-huit États, d'un conglomérat de « ghettos économiques » entourés de murs presque infranchissables et dont l'entrée et la sortie étaient sévèrement contrôlées. Dans ces conditions, le fait que des échanges très actifs aient pu se maintenir jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale, en dépit des vingt-huit frontières économiques dont nous venons de parler, montre de façon éloquente combien la coopération européenne est naturelle et nécessaire. En d'autres termes, les différentes nations et régions de l'Europe étaient à tel point dépendantes les unes des autres que toutes les barrières officielles — douanes, contingentement, licences d'importation, voire interdiction d'exporter et d'importer — ne les ont pas empêchées de commercer entre elles.

Cela étant, il n'est pas difficile d'imaginer comment les échanges de marchandises pourraient évoluer à l'intérieur de l'Europe, maintenant que la guerre est finie, si l'on supprimait les milliers d'obstacles que devait surmonter, avant 1939, chaque exportateur de chacun des vingt-huit pays européens avant d'écouler sa marchandise en Europe même! Si l'on se persuadait que ces innombrables obstacles, résultat de la funeste politique commerciale pratiquée au cours des vingt dernières années, doivent être éliminés pour faire place à des échanges de marchandises aussi libres que possible, et si cela se traduisait par des mesures pratiques, tout d'abord en Europe — région qui est malgré tout relativement exigüe — un très grand pas en avant serait fait, et cela profiterait non seulement à notre continent, mais aussi au monde entier!

Comme chacun sait, les prescriptions techniques et fiscales édictées en matière de commerce extérieur par les différents pays sont non seulement la conséquence d'une politique commerciale erronée et d'un nationalisme obtus, mais encore elles procèdent également de longues et savantes considérations, comme aussi de principes dictés par les nécessités de l'économie intérieure. C'est pourquoi il serait utopique de se représenter, du jour au lendemain, l'Europe (voire le monde entier) comme un espace à l'intérieur duquel il serait possible d'opérer des échanges de marchandises sans aucune prescription ni aucun obstacle. Mais il n'en reste pas moins vrai qu'on peut et qu'on doit abolir en premier lieu tous les obstacles revêtant la forme de mesures artificielles et arbitraires — de nature essentiellement « politique » — et qui ne sont rien d'autre que l'expression économique de la mentalité qui a conduit, par le protectionnisme, à l'autarcie à la manière fasciste.

Il convient en outre, dans l'intérêt général, de veiller à ce que les mesures fiscales prises dans le domaine du commerce extérieur, de même que certaines mesures de protection et de secours, lesquelles sont toutes dictées par la structure économique des différents pays, ne dépassent pas certaines limites. Si l'on s'efforce, en concluant des accords — tout d'abord à l'intérieur de l'Europe — de faire en sorte que ces concessions maximums à la souveraineté et à l'existence nationales soient vraiment observées, le commerce et les échanges de marchandises seront pratiquement libérés de la plupart des obstacles qu'implique inévitablement tout protectionnisme outrancier.

C'est là en tout cas le premier des objectifs à atteindre. Bien que l'Europe soit le continent qui ait le plus souffert de la guerre, ce sera aussi, selon toute vraisemblance, le continent où l'application de telles mesures se révélera relativement facile. En effet, la guerre a détruit beaucoup de choses qui subsistent dans d'autres pays, où elles constituent des problèmes qui restent encore à résoudre. Dans le domaine du commerce extérieur, la tâche de l'Europe consiste pour une large part à empêcher la répartition des

obstacles commerciaux et des mesures protectionnistes qui l'ont menée, une fois déjà, au bord de l'abîme.

En Europe, le point de départ d'une réforme fondamentale est relativement favorable si l'on tient compte des leçons de la guerre. L'Europe a désormais une grande chance: celle de ne pas retomber dans les erreurs qui ont failli la perdre!

Cependant, si de nombreux préjugés en matière de politique commerciale ont désormais disparu, cela ne signifie aucunement — encore que cet état de choses puisse avoir d'heureuses conséquences si l'on sait l'exploiter judicieusement — qu'on n'ait pas besoin de se faire une idée claire de la manière dont les relations commerciales devront être organisées, à l'avenir, à l'intérieur de l'Europe et entre cette dernière et le reste du monde.

Il est vrai que les opinions divergent fortement à ce sujet, et cela non seulement parce que les intérêts sont différents. En effet, les milieux patronaux, et parmi eux les exportateurs tout particulièrement, voient les choses et les solutions futures d'une manière toute différente que ce n'est par exemple le cas pour les représentants du mouvement ouvrier, cependant que les avis sont également partagés dans le camp des capitalistes, ainsi que parmi les socialistes et les syndicalistes. La principale cause de ces divergences de vues réside dans le fait que les problèmes fondamentaux de l'individualisme et du collectivisme sont soulevés chaque fois qu'on doit se prononcer sur un quelconque problème économique, en ce sens qu'on se demande si et dans quelle mesure la liberté de mouvement de l'individu (ou de la nation) doit être limitée en faveur du dirigisme, autrement dit en faveur d'un régime collectif impliquant des restrictions et répondant à l'intérêt général.

Les difficultés d'arriver à une solution acceptable sont sans doute fort grandes et l'on a peine à concevoir un système applicable à tout le monde. Pour chaque problème et pour chaque secteur de l'économie, il faudra donc examiner attentivement si et à quel point la liberté de mouvement doit faire place à des mesures collectives de caractère restrictif. Le critère résidera dans la question de savoir si des mesures ou des actions collectives sont plus efficaces que des actions individuelles.

En ce qui concerne les problèmes posés par la politique à suivre en matière de commerce extérieur, les choses se présentent à maints égards d'une manière plus claire et plus simple que ce n'est le cas pour les questions ressortissant à l'économie intérieure. Le fiasco du protectionnisme (qui a été encore plus complet par suite du fiasco tout aussi grave de la politique monétaire pratiquée après la première guerre mondiale) a été si manifeste et ses conséquences ont été en fin de compte si fâcheuses pour tout le monde qu'il ne viendra probablement à l'idée de personne de préconiser le retour à un tel état de choses. La pression qui sera exercée de l'ex-

térieur sur l'Europe pour l'obliger à organiser rationnellement son espace économique deviendra plus forte et lui permettra de trancher plus facilement ce dilemme: ou bien discipliner les forces économiques, ou bien réduire le standard de vie. Mais il reste à savoir comment le premier terme de ce dilemme pourrait être réalisé. C'est ce que nous allons essayer de montrer.

Avant de répondre à cette question, il convient tout d'abord de mesurer et d'interpréter exactement les tendances qui se sont déjà fait jour et celles qu'on peut prévoir. On ne doit en outre retenir, comme solutions praticables et acceptables, que les mesures dont l'application semble propre non seulement à donner de meilleurs résultats que les mesures antérieures, mais encore à répondre à l'intérêt général et à présenter des avantages compensant ou dépassant les inconvénients qu'elles peuvent impliquer.

Nous considérons qu'un clearing européen des marchandises serait une institution capable de remplir les conditions susmentionnées, en ce sens qu'il permettrait, par une organisation appropriée des relations commerciales entre les nations européennes, de libérer chaque pays des formalités superflues que comporte le mécanisme, fortement bureaucraté, du commerce extérieur, de simplifier les relations commerciales, d'accélérer les échanges de marchandises, de réduire les frais de transport et d'éliminer toute concurrence inutile.

Dans la pratique, le commerce international de la presque totalité des matières premières et des produits de base (qui sont tous standardisés en ce qui concerne la qualité, la quantité, la forme, la grandeur, le poids, etc.) se faisait presque exclusivement par l'intermédiaire des grandes bourses de marchandises — lesquelles n'existaient que dans un nombre relativement faible de centres mondiaux — et les grandes affaires étaient concentrées entre les mains d'une petite minorité. En d'autres termes, le commerce international des principales marchandises était monopolisé par quelques centaines de grandes maisons d'exportation et d'importation et non point réparti entre des milliers de petits négociants.

Dans chaque pays, les choses se présentaient d'une manière analogue, bien qu'à une échelle plus petite; le gros importateur ou exportateur avait acquis une telle importance que l'approvisionnement de régions entières dépendait de son bon vouloir. Quant aux intermédiaires et aux détaillants, ils avaient tacitement accepté la prépondérance du grossiste, lequel concluait des affaires sur la base du profit, certes, mais aussi dans leur propre intérêt.

Mentionnons encore, à titre d'exemple, les acheteurs de récoltes, notamment dans les pays balkaniques.

Si l'on se borne à en juger d'après les apparences, au lieu de considérer les choses du point de vue de l'économie nationale, le

commerce de gros se déroulerait sur la base du capitalisme privé; en fait, toutefois, ce secteur du capitalisme accomplissait une véritable « action collective » et l'on ne voit pas très bien ce qui pourrait pratiquement changer, abstraction faite d'une élimination des aspects fâcheux du « monopole », dans le cas où le gros importateur (ou quelques rares gros importateurs) serait remplacé par le gouvernement d'un pays ou une institution gouvernementale.

En ce qui concerne les « aspects fâcheux » des monopoles, des trusts et des cartels, il est vrai que bien des choses pourraient changer. En effet, les achats et les ventes en gros de matières premières destinées à ravitailler la collectivité en produits d'importance vitale seraient enlevés, malgré le caractère collectif qu'ils revêtent, aux particuliers, qui ne sont pas responsables envers la collectivité, pour être confiés à une institution qui, elle, serait responsable! Ainsi donc, la fonction collective attribuée tacitement aux grossistes passerait à une institution appelée, par définition, à remplir la dite fonction.

L'histoire économique nous enseigne que les gouvernements, en tant qu'organes responsables envers la collectivité, ont dû intervenir chaque fois que des grossistes ou des trusts jouissant d'un monopole avaient failli à leur tâche.

Cela a toujours été le cas lorsque les gros importateurs ou exportateurs (ou encore l'ensemble des maisons de gros) s'étaient effondrés à la suite de manœuvres spéculatives ou autres, compromettant ainsi d'un seul coup l'approvisionnement d'un pays tout entier ou d'une importante branche industrielle. L'Etat, ou plutôt le gouvernement, s'est vu alors obligé, pour sauvegarder les intérêts de la collectivité, de venir à la rescousse; toutefois, il n'en a jamais profité pour essayer de réaliser une synthèse durable entre la fonction et la responsabilité. En effet, une des caractéristiques du système économique capitaliste réside dans le fait qu'il a permis à certaines forces d'acquérir une puissance quasi illimitée sur la collectivité, et cela sans veiller à ce que cette dernière ait la possibilité de contrôler cette puissance!

Un exemple typique d'intervention collective est fourni par chaque nouvelle guerre. Dès que le bon plaisir, le profit ou le pur hasard ne peuvent plus rester seuls déterminants pour assurer l'approvisionnement de la collectivité, mais que les nécessités du moment imposent des mesures énergiques et méthodiques, l'appareil mis sur pied par l'économie privée pour assurer l'approvisionnement se révèle insuffisant. L'Etat, c'est-à-dire le gouvernement, doit intervenir. L'organe qui est responsable envers la collectivité se substitue aux entreprises privées, considérées comme incapables de faire face aux événements. Les coopératives d'achat financées pendant la guerre par le gouvernement britannique démontrent on ne peut mieux ce que nous venons de dire! Aucun homme d'Etat conscient de ses responsabilités n'acceptera, en temps de guerre, de faire dépendre la victoire ou la défaite de la capacité

ou de l'incapacité d'institutions privées, voire de particuliers, c'est-à-dire de tolérer qu'on importe, par exemple, de la porcelaine au lieu de fer ou des bananes à la place des céréales. Seul l'organe exécutif d'un pays sait ce qui fait besoin et ce à quoi on peut ou on doit renoncer. Et seules des mesures énergiques et conséquentes sont possibles lorsqu'il s'agit d'atteindre un but déterminé, notamment d'assurer à la population un ravitaillement minimum.

Il est donc tout à fait contraire au bon sens et à la logique de demander au peuple un effort collectif pour gagner la guerre, puis, une fois que ce but est atteint, de laisser le soin d'organiser la paix à des entreprises privées ou à des particuliers n'ayant aucune responsabilité envers la collectivité!

Mais il existe encore un important argument qui milite en faveur du maintien, en temps de paix, des mêmes méthodes et des mêmes institutions — si possible en les améliorant encore — que celles du temps de guerre, afin d'assurer une reconstruction systématique de l'Europe. Nous n'avons guère besoin de dire que nous estimons qu'il est tout aussi important de « gagner la paix » que de gagner la guerre. En effet, la première de ces tâches ne le cède en rien à la seconde. Pour cette seule raison, on ne voit pas pourquoi on renoncerait, peu de temps après la fin des hostilités, aux méthodes et aux institutions d'économie dirigée qui se sont révélées parfaitement efficaces pendant le conflit et dont aucun esprit raisonnable ne saurait prétendre qu'elles se sont traduites par des restrictions insupportables de la liberté individuelle ou encore qu'elles n'ont pas servi l'intérêt général.

Ces arguments raisonnables, qui militent en faveur du maintien de certaines mesures dirigistes et de certains contrôles, sont renforcés encore par divers faits qui se sont produits au cours des dernières décennies et même en période de paix. Nous songeons, par exemple, à l'évolution qui a abouti non seulement à considérer l'Etat comme partie contractante des traités de commerce — qu'il conclut lui-même avec d'autres pays pour ensuite laisser toute liberté de mouvement, dans les limites de ces traités, à l'économie privée — mais encore à en faire toujours davantage un partenaire actif dans les relations commerciales ainsi nouées. Que l'Etat se charge lui-même d'une petite partie du commerce extérieur par l'intermédiaire d'une quelconque institution gouvernementale à caractère autonome ou qu'il confie cette tâche à des commissionnaires, c'est là une chose assez secondaire. Ce qui importe avant tout, c'est que l'Etat, en tant que tel, s'est vu de plus en plus obligé de prendre des mesures collectives engageant sa responsabilité et qu'il l'a fait avant la guerre déjà. Certes, la plupart des mesures de ce genre furent la conséquence de la politique de protectionnisme outrancier pratiquée un peu partout, surtout pour ce qui a trait au système des contingents. Mais ce qui est remarquable en l'occurrence, ce n'est point les mesures considérées isolément, mais bien la conception fondamentale qu'elles reflètent. Ce qui

nous intéresse, ce n'est point tant de savoir où et dans quelle mesure l'Etat est devenu un partenaire en matière de commerce extérieur, mais bien le fait qu'il est devenu toujours davantage un partenaire actif.

Sur le plan national, la fonction de l'Etat consiste à établir l'équilibre entre les besoins et la production. Il lui appartient d'apprécier le volume et la nature des importations nécessaires au pays et d'assurer ces importations par des mesures adéquates (lorsqu'on enregistre des surplus de production, les choses ne se présentent pas différemment, encore que la situation soit inversée). L'Etat ne fait donc rien d'autre que d'établir grosso modo un inventaire. S'il constate un déficit pour les marchandises d'importance vitale, l'Etat conclut des traités en vue d'obtenir de l'étranger les livraisons nécessaires, à moins qu'il ne se borne à donner des indications et des conseils quant à la nécessité et aux moyens d'augmenter la production indigène, afin de combler en partie le déficit en question. Et quand la production indigène dépasse les besoins du pays, il cherche à conclure des traités de commerce pour assurer l'écoulement des excédents disponibles.

Or il ne faut pas perdre de vue qu'en Europe seulement — pour ne pas parler du reste du monde — il y avait vingt-huit gouvernements qui établissaient l'inventaire des besoins vitaux de la population de vingt-huit pays et que chacun de ces gouvernements devaient s'efforcer, au cours des négociations ardues, de conclure des traités de commerce avec les vingt-sept gouvernements des autres pays. Et pour arriver à quoi? Tout simplement pour obtenir que la population et l'économie européennes soient approvisionnées en suffisance!

Cela étant, on en vient automatiquement à se demander pourquoi les échanges de marchandises à l'intérieur d'un continent aussi petit que l'Europe sont si compliqués alors qu'il est possible d'obtenir les mêmes résultats plus facilement, plus rapidement et à meilleur compte.

Le moyen le plus pratique d'atteindre ce but est de créer un clearing central des marchandises, lequel enlèverait aux gouvernements des vingt-huit Etats européens une partie considérable du travail qui a dû être accompli vingt-huit fois jusqu'à présent, faute d'un organisme de ce genre, et qui, s'il était centralisé et fait consciencieusement, donnerait de meilleurs résultats, tout en permettant à l'économie européenne de s'organiser rationnellement.

Un tel organisme serait en quelque sorte — avec d'autres tâches, bien entendu — la continuation de l'U. N. R. R. A., c'est-à-dire de la Commission interalliée pour le ravitaillement de l'Europe. De même qu'il n'est pas possible, sans méthode et sans organisme de coordination, de ravitailler l'Europe affamée et dévastée, de même il sera exclu, sans méthode et

sans organisme de coordination, d'assurer la reconstruction de notre continent. Dans l'accomplissement de cette immense tâche, le clearing européen des marchandises pourrait jouer un rôle de tout premier plan.

Le fonctionnement du clearing européen des marchandises

D'une manière générale, on admet que l'Europe d'après-guerre a besoin de toute une série d'institutions de caractère continental appelées à leur tour à être intégrées dans une organisation internationale. Or la collaboration internationale nécessite certains organismes, à la tête desquels devrait se trouver — pour ce qui concerne notre continent — un Conseil économique européen.

C'est dans le cadre de cette vaste organisation économique européenne que devrait être institué le clearing central des marchandises, dont les tâches seraient, dans leurs grandes lignes, les suivantes :

La mission du clearing européen des marchandises consisterait, sur la base de la collaboration, à établir l'équilibre entre les surplus d'exportation enregistrés par certains pays et la demande de marchandises des autres pays, puis de ramener les surplus de production de l'Europe prise dans son ensemble au minimum ne pouvant être écoulé, lequel minimum serait considéré comme constituant la part véritable de l'Europe au commerce mondial.

Pour réaliser dans la pratique cette coopération européenne par-dessus les frontières politiques de nombreux Etats, le gouvernement de chaque nation européenne annoncerait au clearing central, à intervalles réguliers, ses besoins en marchandises, et d'autre part, ses excédents de production. Ainsi, le clearing central recueillerait toutes les informations permettant de se rendre compte de l'évolution du marché dans chacun des pays et, partant, de se faire une idée quant à la situation de l'Europe tout entière.

Il incomberait au clearing européen de déterminer, en faisant des comparaisons entre l'offre et la demande des différents partenaires, quelles quantités et quels genres de marchandises d'origine « européenne » sont disponibles pour couvrir la demande « européenne ».

Dans le chapitre précédent, nous avons déjà donné les principaux chiffres se rapportant aux activités du clearing européen, en tant que des relations commerciales extra-européennes entrent en ligne de compte.

Pour l'Europe même, l'exemple ci-après montre quelle serait l'activité du clearing central des marchandises :

La Pologne annonce au clearing (les chiffres que nous donnons se réfèrent à 1935) qu'elle peut céder 15 000 têtes de gros bétail. Le clearing possède en outre des informations selon lesquelles les pays suivants cherchent, eux aussi, à vendre du gros bétail : Bulgarie (17 700 têtes), Danemark (96 800), France (4000), Hongrie

(70 000), Roumanie (70 000), Suède (6000), Suisse (14 000), Turquie (91 000) et Yougoslavie (51 000). (Le genre, la grosseur, le poids, etc., sont standardisés d'après les modèles américain ou danois). A quoi vient s'ajouter l'Irlande, avec 668 000 têtes.

Simultanément, le clearing possède des renseignements d'après lesquels les pays suivants sont acheteurs de bétail: Belgique-Luxembourg (22 000 têtes), Grèce (93 800), Italie (93 400), Portugal (7800), Grande-Bretagne (662 800), Allemagne (118 200), Autriche (24 700)... et ainsi de suite.

Auparavant, chacun des pays possédant des surplus d'exportation avait dû essayer, en concurrence avec les pays exportateurs de bétail, à écouler dans tous les pays importateurs une partie aussi grande que possible du bétail qu'il possédait en excédent. Et chaque pays exportateur s'était heurté à des douzaines de prescriptions douanières, à des restrictions, au contingentement, etc.

L'existence du clearing central permet en tout temps de comparer, pour l'ensemble de l'Europe, l'ampleur de la demande avec celle de l'offre. En conséquence, la Yougoslavie, par exemple, recevra du clearing tous renseignements utiles quant aux quantités de bétail qu'elle peut livrer aux différents pays acheteurs, ce qui lui épargnera d'envoyer auprès d'une douzaine de gouvernements des délégués ou des commissionnaires pour essayer d'écouler les 51 000 bestiaux qu'elle possède en excédent, comme aussi d'essayer de supplanter la Bulgarie, la Roumanie et d'autres pays concurrents. Et le clearing agira de même envers les autres partenaires.

En pratique donc, le clearing central arrivera aux mêmes résultats que ceux que nous avons obtenus — en nous fondant sur les statistiques disponibles — dans le chapitre consacré au commerce extérieur européen. En effet, le clearing central aurait été à même de déterminer, sur la base des renseignements fournis par les pays acheteurs et vendeurs, que l'Europe disposait, en 1935, d'un excédent de 1 122 400 têtes de gros bétail et que, sur ce chiffre, 1 014 700 têtes pouvaient être écoulées en Europe, dont 925 300 dans les dix pays européens les plus fortement industrialisés. Les besoins de l'Europe une fois couverts, il restait 42 000 bestiaux à écouler, en tant que « véritable » excédent d'exportation, sur le marché mondial. L'écoulement de ce surplus d'exportation aurait pu également être facilement assuré par le clearing central, en ce sens que l'Europe, en tant qu'unité économique, aurait eu à placer sur le marché mondial — pour reprendre notre exemple et compte tenu des relations commerciales existant en 1935 — environ 13 000 têtes de bétail de provenance bulgare, 18 000 têtes d'origine roumaine et 10 000 têtes en provenance de Turquie.

En réalité, toutefois, l'intervention du clearing central aurait rendu superflue l'indication d'origine et on n'aurait eu qu'à écouler « 42 000 têtes de bétail européen », soit sur le marché mondial, soit en Europe même, afin d'accroître la consommation.

La centrale européenne aurait ainsi pu opérer un clearing à 100% pour la marchandise mentionnée dans notre exemple, de sorte que les vingt-huit partenaires auraient été en mesure — par le moyen de la collaboration, sans avoir à se faire concurrence et sans être obligés de se compliquer mutuellement l'existence par des prescriptions douanières et d'autres obstacles — de couvrir entièrement les besoins de l'Europe et, partant, d'écouler sur notre continent la totalité de la production européenne de bétail.

Certes, on n'enregistrerait pas toujours, pour les autres marchandises dont le clearing central aurait à s'occuper, une marge relativement aussi faible entre la capacité de production et la consommation possible ou, en d'autres termes, une concordance aussi étroite entre les besoins devant être absolument couverts et les possibilités de production. Mais il n'en reste pas moins que l'existence du clearing central permettrait, dans de tels cas également, d'éviter de nombreuses formalités superflues et d'établir au jour le jour, après quelque temps, le « bilan » pour chaque catégorie de marchandises. Ainsi, on saurait d'emblée, de manière suffisamment exacte, pour quelles marchandises l'Europe dépend du marché mondial, soit pour l'écoulement des surplus de production européens, soit pour la satisfaction des besoins ne pouvant pas être couverts en Europe même.

Le clearing central permettrait donc de simplifier sensiblement les relations commerciales. On ne verrait alors plus tel ou tel pays s'efforcer de trouver en Europe, pendant des semaines ou des mois, une marchandise déterminée, pour finir, après de vaines démarches, par s'adresser à un fournisseur en dehors de notre continent: le clearing central pourrait dire immédiatement et sans difficulté si les besoins d'un pays européen quelconque peuvent être oui ou non couverts en collaboration avec une ou plusieurs autres nations européennes, en d'autres termes dans quelle mesure la demande annoncée peut être satisfaite en Europe même.

Ainsi, chaque partenaire du clearing serait en mesure, par l'intermédiaire de ce dernier, de vouer toute son attention au secteur du commerce se trouvant en dehors du champ d'activité du clearing. Du fait que les échanges de marchandises à l'intérieur de l'Europe et le ravitaillement interne du continent seraient assumés par le clearing, la concurrence étant éliminée en ce qu'elle a de nuisible et de négatif, les partenaires du clearing pourraient se consacrer avec d'autant plus d'intensité à la prospection du marché mondial. Autrement dit, l'« économie d'énergies » que l'activité du clearing permettrait de réaliser libérerait des forces qui pourraient alors s'employer à renforcer la concurrence de l'Europe sur le marché mondial, des forces dont l'action ne pourraient que profiter à chacun des partenaires du clearing.

De plus, l'Europe serait ainsi à même de pratiquer enfin une véritable « politique commerciale européenne » et de rattacher solidement l'économie européenne à celle des autres continents.

*La corporation européenne du commerce comme instrument
d'un clearing intérieur européen des marchandises*

Une fois admise la nécessité d'un clearing des marchandises à l'intérieur du continent, il faut se demander dans quelles conditions il peut et doit fonctionner. Quelles institutions et organes convient-il de créer à cet effet?

Si la centrale européenne de clearing ne devait être qu'une administration ayant pour tâche de déceler l'ampleur de l'offre et de la demande et d'encourager les échanges, en d'autres termes si ses fonctions étaient purement comptables, la question technique serait rapidement résolue. Il suffirait de mettre à sa disposition le personnel nécessaire; la bonne volonté des partenaires ferait le reste parce qu'ils auraient tout intérêt à ce que la centrale disposât des données statistiques nécessaires sans lesquelles un fonctionnement du clearing est impossible.

Mais les échanges à l'intérieur du continent sont plus complexes que l'équilibre statistique de l'offre et de la demande ne le donne à penser. La centrale de clearing ne peut se borner à des fonctions purement statistiques, à n'être qu'un simple bureau de renseignements. Elle ne peut remplir la tâche européenne qui doit lui être dévolue que si elle est mise en mesure de contribuer à la solution des problèmes européens, des problèmes qui sont à l'origine même des difficultés qui se sont opposées jusqu'à maintenant au développement des échanges intérieurs.

Nous n'examinerons pas tous ces problèmes dans leur détail, mais seulement les plus importants d'entre eux afin de donner une idée des tâches immenses qui attendent cette centrale de clearing.

Examinons tout d'abord le problème agraire. L'approvisionnement du continent en céréales, la question du bassin du Danube, les problèmes posés par les pays en retard sur l'évolution industrielle, le bas standard de vie des paysans, voici autant d'éléments du problème agraire européen dont les difficultés qui s'opposent aux échanges intérieurs de marchandises ne sont que l'une des manifestations. Un échange intérieur et un clearing européens n'auraient que peu de sens s'ils ne constituaient pas simultanément un instrument propre à résoudre ces problèmes.

Nous considérons donc le clearing des marchandises comme une institution qui doit avoir des tâches constructives, lesquelles doivent l'emporter sur les fonctions purement techniques. Par exemple, lorsqu'il s'agira de résoudre le problème de l'écoulement de la production européenne de céréales, il faudra préalablement trancher la question de la prise en charge des récoltes, celle de la stabilisation des prix, etc. Si l'on entend, pour surmonter les méfaits de la concurrence, faire une politique européenne de coopération et de solidarité (et, sous la pression des circonstances, il faudra bien s'y résoudre), il faudra alors examiner dans quelle mesure la centrale européenne de clearing doit faire une politique

continentale et éventuellement acheter et stocker les excédents de production pour assurer la stabilité nécessaire des prix.

Si donc l'on se contentait de créer un office de statistique ou quelque chose d'analogue à une chambre de commerce européenne, on n'irait pas loin. La centrale européenne de clearing doit pouvoir intervenir efficacement chaque fois que l'intérêt général le commande. Elle doit être en mesure d'opérer elle-même des transactions.

La meilleure solution consisterait donc à faire de cette centrale de clearing un organe d'exécution qui revêtirait la forme d'une corporation européenne du commerce sur le modèle de l'« United Kingdom Commercial Corporation » (U. K. C. C. ou de la « English and scottish Commercial Corporation » (E. S. C. C.).

Ces deux organismes ont été créés en avril 1940, le Royaume-Uni ayant besoin d'un instrument capable d'affronter les tâches posées par la guerre; les fonctions de la centrale européenne de clearing seraient en quelque sorte analogues. Les deux corporations jouaient tout à la fois le rôle d'« intermédiaires » commerciaux et d'organes d'exécution entre la Grande-Bretagne et les pays de l'empire, d'une part, et les pays neutres, de l'autre. Les deux sociétés avaient pour tâche d'assurer une partie des échanges de marchandises dans le cadre du plan établi par le gouvernement; toutes deux étaient des organes d'« empire » comme la corporation européenne du commerce doit être un organe continental. Ces deux corporations britanniques, qui sont financées exclusivement par le gouvernement et qui sont des organes d'exécution du Ministère de l'économie nationale, auraient pour parallèle la corporation européenne du commerce, laquelle serait financée par les gouvernements adhérant à la centrale de clearing, qui serait soumise à son tour au conseil économique européen, devant lequel elle serait responsable.

Il est encore prématuré d'étudier de manière plus détaillée l'organisation financière de cette corporation et ses attributions. Les difficultés que ces questions peuvent soulever ne sont pas insurmontables. Les organes directeurs de la corporation européenne du commerce seraient composés de manière analogue à celle du conseil économique européen. La participation financière des Etats membres pourrait être fixée proportionnellement au volume de leurs transactions; il faudrait cependant faire en sorte que tous les partenaires aient des droits égaux, en d'autres termes, que ces derniers ne soient pas déterminés par l'ampleur de la participation financière. Il resterait encore à fixer — parallèlement à la couverture des dépenses courantes — les modalités de la constitution du capital d'exploitation. Il est encore prématuré, tant que les attributions de la corporation n'auront pas été fixées, de s'étendre plus longuement sur ces questions de financement. Rappelons, à titre d'information, que l'U. K. C. C. et la E. S. C. C. ont été dotées

d'un capital de 600 000 livres sterling, lequel avait atteint 11 millions de livres sterling en mars 1942.

Quoi qu'il en soit, la corporation européenne du commerce doit être une institution d'intérêt public n'ayant pas le profit pour mobile.

Les attributions de la corporation européenne du commerce

Il n'est guère possible de préciser dès maintenant les attributions qui doivent être confiées à cet organisme. Elles varieront selon l'ampleur des problèmes posés par l'économie européenne. C'est la pratique qui déterminera, pour cette institution comme pour d'autres, son champ d'activité et les tâches à entreprendre. Celles-ci détermineront à leur tour le capital qui sera nécessaire, les attributions, les droits et les devoirs, etc.

Nous avons déjà dit que le clearing des marchandises devrait se limiter à un certain nombre de produits de base. En effet, il ne peut englober toutes les marchandises, notamment les produits spéciaux de l'industrie. Nous n'avons d'ailleurs pas l'intention d'instituer un clearing du commerce extérieur aussi universel que celui que l'U. R. S. S. a mis sur pied. La centrale européenne de clearing (dont la corporation européenne du commerce doit être l'organe d'exécution), ne devrait pas détenir un monopole. Elle devrait être uniquement un auxiliaire ayant pour seul objet de servir l'intérêt général (c'est d'ailleurs la raison pour laquelle la centrale ne devrait pas chercher à faire des bénéfices).

S'il est possible de préciser toutes les tâches de la centrale européenne de clearing, il n'est pas possible d'en faire autant pour la corporation européenne du commerce. Néanmoins, du point de vue théorique, on peut fixer certains principes qui serviront toujours de lignes directrices, quel que soit le champ d'activité de la corporation.

Les « fonctions européennes » de la corporation du commerce, comme on finira par la nommer, peuvent être définies comme suit :

a) réglementation et stabilisation des prix.

La corporation doit s'efforcer de fixer, pour tout le continent, des prix standards et stables; elle doit garantir aux consommateurs européens des prix moyens stabilisés. Il s'agit, autrement dit, d'établir un prix de clearing approprié et de le maintenir stable pour une certaine période. A cet effet, la corporation doit être en mesure de pratiquer une solidarité active. Elle doit pouvoir faire une

b) politique de compensation des prix.

La corporation doit avoir la possibilité technique et financière d'acquérir à des prix différents des quantités données de céréales, de pommes de terre, de charbon, etc., et de les revendre à un prix

unique. En d'autres mots, le prix de clearing ne doit pas forcément correspondre au prix de revient. Il peut arriver que l'intérêt général commande de payer à un pays donné, pour un produit englobé dans le clearing et pendant un certain temps, un prix supérieur au prix de revient (par exemple, pour encourager une industrie nouvelle, ou pour permettre l'adaptation de l'agriculture, ou pour d'autres raisons importantes). D'autre part, la corporation ne payera pas aux pays dont l'appareil de production est le plus développé — et qui, partant, peuvent produire à un prix plus bas — une « rente » en leur versant pour leurs produits le prix de revient plus élevé des produits des pays moins développés. La corporation établit un prix moyen (elle peut suivre en quelque sorte une politique des prix analogue à celle des cartels et des syndicats). Mais pour pouvoir faire une telle politique de compensation des prix — sans laquelle d'ailleurs il n'est pas possible de réglementer et de stabiliser les prix — la centrale de clearing et la corporation du commerce doivent avoir seules le droit d'opérer des transactions. Mais il faut, parallèlement,

c) empêcher la spéculation.

La corporation du commerce doit disposer des pleins pouvoirs et des ressources financières nécessaires pour être en mesure d'intervenir efficacement sur le marché européen, de s'opposer éventuellement aux manœuvres de la concurrence extra-européenne et à toute spéculation susceptible de troubler le fonctionnement du clearing intérieur ou de compromettre l'équilibre des prix. La corporation doit donc pouvoir intervenir directement comme acheteur ou vendeur. A cet effet, elle doit

d) disposer de stocks (buffer pool),

sans lesquels il est impossible de parer à la spéculation, comme aussi de pratiquer la politique des prix que nous venons d'esquisser.

Il convient également de se demander dans quelle mesure la corporation peut

c) prendre en charge une partie des récoltes.

La politique des prix que nous venons d'exposer, et notamment la compensation des prix et l'élimination de la spéculation obligent la corporation à attaquer le mal à la racine. La prise en charge d'une partie des récoltes et la constitution de stocks facilitera les tâches de la corporation.

Les attributions de la corporation peuvent donc être précisées comme suit :

tout d'abord, elle doit assurer le meilleur approvisionnement possible des pays européens (qui adhèrent à la centrale de clearing) en produits d'origine européenne ;

elle doit trouver des débouchés pour les excédents de la production européenne, à l'intérieur du continent tout d'abord, puis à l'extérieur.

S'il apparaît que l'approvisionnement de l'Europe ou la vente de la production européenne nécessite des transactions avec des pays extra-européens, il faudra définir le rôle que la centrale de clearing et la corporation du commerce sont appelées à jouer en matière de commerce extérieur.

La corporation du commerce et le commerce extérieur mondial

Il ressort de ce qui précède que la centrale de clearing remplit en quelque sorte les fonctions d'un conseil européen de l'approvisionnement. Elle épargne aux divers gouvernements toutes sortes de travaux inutiles, en les renseignant, sur la base de ses informations statistiques, sur l'offre et la demande, sur les produits dont tel ou tel pays a un excédent ou un déficit, en renseignant tel Etat sur les débouchés qui s'offrent ou sur les possibilités de se procurer tel ou tel produit.

Comme les chiffres que nous avons reproduits plus haut l'indiquent, la production de certains produits européens inclus dans le clearing coïncident avec les besoins du continent. Pour une série d'autres produits, l'écart entre la production et la consommation — dans les limites de l'Europe — est si faible qu'il suffira de quelques adaptations dans ces deux domaines pour réaliser l'équilibre souhaité. C'est la raison pour laquelle j'attribue également à la centrale de clearing les fonctions d'un conseil européen de l'approvisionnement.

Mais il faut également compter avec certains faits économiques qui, en liaison avec la structure économique, ne permettent pas de réaliser un équilibre entre la capacité ou le volume de la production et les besoins et les possibilités de stockage. Malgré le clearing intérieur, l'Europe restera un partenaire important du commerce mondial pour toute une série de produits qui pouvaient pourtant entrer dans le circuit du clearing européen. Cette constatation vaut d'autant plus fortement pour les produits qui n'entrent pas dans ce circuit.

On peut donc se demander si la corporation du commerce peut considérer sa tâche comme accomplie si, après que le clearing intérieur a fonctionné, elle constate l'existence d'excédents qui ne peuvent pas être écoulés sur le marché européen ou de besoins que la production européenne ne peut pas satisfaire entièrement. Mais il ne suffit pas, à notre avis, de le constater. Il faut aussi que la corporation ait la possibilité d'intervenir sur les marchés mondiaux comme acheteur ou comme vendeur, c'est-à-dire de faire en quelque sorte une « Open Market Policy » (étant entendu qu'il ne peut s'agir que de produits standards inclus dans le circuit du clearing intérieur européen).

Si donc l'on confère à la corporation les fonctions d'une centrale européenne d'approvisionnement, il faut aussi lui donner la possibilité d'opérer des transactions sur les marchés internationaux. Par exemple, l'importation de céréales canadiennes devrait être un monopole de la corporation. On peut aussi se demander s'il conviendrait de lui conférer des attributions aussi étendues en ce qui concerne l'approvisionnement du marché européen en matières premières.

Il faut néanmoins convenir de la nécessité d'accorder à la corporation des attributions qui dépassent le cadre du marché européen et qui s'étendent au marché mondial. Bornons-nous tout d'abord à examiner ces fonctions telles qu'elles découlent du clearing intérieur.

Pour exposer le fonctionnement du clearing européen, nous avons recouru à l'exemple des exportations de bétail et des besoins européens de viande de boucherie. Nous avons constaté qu'en 1935 la production européenne a été de 1 122 400 têtes de bétail, dont 42 200 ne pouvaient pas être écoulées sur le continent. Sur les 42 200 têtes de bétail exportées vers des pays situés hors d'Europe, 18 000 ont été livrées par la Roumanie, 13 000 par la Bulgarie et 10 000 par la Turquie.

Il va sans dire qu'un clearing européen ne saurait avoir pour tâche de stabiliser un tel état de choses. La centrale de clearing ne remplirait nullement sa tâche européenne si, chaque année, elle devait informer ces trois pays qu'une partie proportionnelle de leur cheptel est invendable sur le continent. Il serait également inacceptable que la centrale communique aux pays producteurs de bétail qu'une certaine proportion de leur cheptel ne peut être écoulée. Ces pays — qui, selon les chiffres de 1935, n'ont pas eu d'excédent invendable — se refuseraient d'avoir affaire à une centrale de clearing dont l'activité aurait pour tout résultat de rendre leur position moins favorable qu'elle n'était sans clearing. Il n'y a donc qu'une solution possible, celle qui consiste à considérer le cheptel européen et la consommation européenne de viande comme une unité. Mais cela signifie aussi que l'on doit donner à la corporation du commerce la compétence de traiter avec les acheteurs extra-européens pour écouler sur les marchés mondiaux les excédents de la production européenne.

Si cela n'était pas possible, la centrale de clearing et la corporation du commerce, fonctionnant alors comme organes de l'économie dirigée, devraient exposer la situation à tous les pays producteurs et tenter de les engager soit à réduire la production, soit à envisager les mesures propres à accroître la consommation de manière à absorber les excédents. Le fait d'engager les pays producteurs à réduire proportionnellement leur production constitue certainement l'une des tâches « européennes » de la corporation, européennes parce que chaque pays ferait un sacrifice de solidarité et pas seulement quelques-uns d'entre eux.

Ce qui nous intéresse pour le moment, c'est le fait que la corporation doit avoir la possibilité de représenter la production européenne sur le marché mondial. Ce principe est donc arrêté. Quant à savoir dans quelle mesure il pourra être appliqué et à quelles sortes de produits, parmi ceux qui sont inclus dans le circuit européen, il doit s'étendre, c'est là une autre question. De même, il convient d'étudier très exactement si, sans autres organes que ceux que nous avons prévus, la corporation serait en mesure de traiter les gros excédents de charbon et de cellulose, par exemple. C'est là une question à laquelle on ne saurait répondre d'emblée.

De surcroît, on ne peut trancher des questions de si vaste portée sans tenir compte des organismes internationaux ou intercontinentaux qui existent ou qui sont appelés à voir le jour. Il suffit de rappeler ici les divers plans qui sont actuellement envisagés pour ce qui a trait à l'approvisionnement international en matières premières.

Mais des plans internationaux de ce genre supposent l'existence d'organismes officiels chargés de l'approvisionnement en matières premières. On peut penser que les expériences faites par la Grande-Bretagne, par exemple, l'engageront à maintenir son United Kingdom Commercial Corporation, voire même à lui confier de nouvelles attributions. De leur côté, les Etats-Unis, en liaison avec le système de prêt et bail, ont mis sur pied une série d'institutions analogues, lesquelles peuvent être adaptées aux besoins de l'économie de paix.

Les conditions du plein emploi

Si l'on veut réaliser la plénitude de l'emploi, le but que presque tous les hommes d'Etat sont convenus de considérer comme primordial, certaines conditions doivent être remplies au préalable. Pour l'Europe, il s'agit tout d'abord de réaliser un certain équilibre entre les productions industrielle et agricole. Il ne faut rien négliger pour équilibrer la balance européenne du commerce extérieur. Après les expériences faites au cours des vingt années de l'entre-deux-guerres, il n'est pas besoin d'insister longtemps sur le fait qu'il ne suffit pas qu'un pays réalise le plein emploi alors que les autres sont victimes du marasme, qu'il ne suffit pas d'« exporter son chômage » chez le voisin. Il y aura tôt ou tard un « retour de manivelle » auquel les privilégiés n'échapperont pas. Sans solidarité et sans collaboration européennes, la plénitude de l'emploi ne peut être réalisée à l'échelle continentale. Nous ne pouvons entrer ici dans tous les détails du problème. Quoi qu'il en soit, il nous semble indispensable de préciser dès l'abord que cette plénitude de l'emploi ne peut être obtenue si l'on ne crée pas des organismes européens ad hoc et capables d'agir. Il est impossible de dresser des plans européens si l'on n'institue pas un conseil économique européen muni d'attributions d'ordre exécutif. Le plein

emploi est irréalisable tant que les divers pays européens continueront de tirer à hue et à dia comme ils l'ont fait pendant l'entre-deux-guerres.

En conséquence, la centrale européenne de clearing et son corollaire, la corporation du commerce, sont deux éléments indispensables de la renaissance économique de l'Europe et de la réalisation du plein emploi. Il ne suffit pas de promettre le plein emploi et la sécurité sociale, encore faut-il avoir une vue claire des moyens qui sont indispensables pour tenir cette promesse.

Les efforts déployés pour organiser systématiquement le plein emploi en Europe ne peuvent être couronnés de succès que si l'on a une vue claire des relations de cause à effet entre l'économie européenne et l'économie mondiale. L'essentiel est de construire sur des bases solides.

L'économie suisse en 1945

Par le *D^r Edmond Wyss*

La guerre a pris fin et nous pouvons de nouveau disposer des informations statistiques dont nous manquions pendant le conflit ou que nous n'étions pas autorisés à divulguer. L'Union syndicale reprend donc la publication de ses « panoramas économiques », qui paraîtront désormais tous les trimestres, en tirage à part, dans la « collection de documentation » de l'U.S.S. et tous les semestres dans la « Revue syndicale ». Cette méthode nous mettra en mesure de suivre de plus près les transformations économiques que les tours d'horizon annuels publiés pendant la guerre ne nous permettraient de le faire. Ces tours d'horizon que nous complétons à intervalles réguliers par une nomenclature des mesures d'économie de guerre de la Confédération, s'ils étaient suffisants à une époque où l'évolution économique ne présentait pas de grandes fluctuations, ne le seraient plus aujourd'hui.

Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte pour souhaiter la bienvenue à notre nouveau collaborateur, le collègue E. Wyss, qui rédigera désormais cette rubrique. R.

Il est probable qu'aucune année ne restera plus profondément gravée dans notre mémoire et dans celle des générations futures que cette année 1945 qui a marqué la fin de la seconde guerre mondiale. Le brusque effondrement du fascisme et du national-socialisme en Europe, de l'impérialisme nippon en Asie a entraîné partout la fin des hostilités. Il est évident qu'un événement aussi considérable entraîne non seulement des conséquences militaires et politiques, mais aussi des répercussions économiques. En effet, pendant plus de six ans, la guerre totale a exigé la mobilisation de toutes les ressources économiques. L'armistice a donc obligé tous les Etats à procéder à une profonde réadaptation, à passer de l'économie de guerre à l'économie de paix. Le monde dans son ensemble traverse aujourd'hui une phase de reconversion.